

Pièces à fournir pour les demandeurs de Carte Grise

Pour un changement de domicile

Si vous avez un ancien numéro d'immatriculation (ex : 1234 AB 80)

- * le formulaire Cerfa n°13750*01 rempli
- * l'ancien certificat d'immatriculation (détacher le coupon en bas du certificat pour vous permettre de circuler pendant 1 mois)
- * la photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- * la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (photocopie EDF, Lyonnaise des Eaux...)
- * chèque NON DATE de 2.50 € à l'ordre du Trésor Public ou mandat cash (à faire à la Poste)

Si vous avez un nouveau numéro d'immatriculation (ex : AB-123-CD)

- * le formulaire Cerfa n°13750*01 rempli
- * la photocopie du certificat d'immatriculation (garder l'original en attendant de recevoir l'étiquette autocollante à apposer sur l'adresse)
- * la photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- * la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (photocopie EDF, Lyonnaise des Eaux...)

Pour un transfert de carte grise

- * le formulaire Cerfa n°13750*01 rempli
- * un des 3 exemplaires du formulaire Cerfa 13754*01
- * **l'ancienne carte grise barrée, datée au jour et à l'heure de la vente et signée de la main du vendeur**
- * la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (photocopie EDF, Lyonnaise des Eaux...)
- * la photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- * le paiement de la carte grise par chèque NON DATE ou mandat cash (à faire à la Poste), à l'ordre du Trésor Public (à ce montant s'ajoute 4 € de frais de gestion et 2.50 € de frais de dossier)
- * l'original du contrôle technique datant de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans.

Pour un duplicata (en cas de vol, de perte ou de détérioration)

- * le formulaire Cerfa n°13750*01 rempli
- * le formulaire Cerfa n°13753*01 à établir en 2 exemplaires (en cas de perte ou de vol) **ou** le certificat d'immatriculation détérioré (pour un duplicata suite à une détérioration)
- * la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (photocopie EDF, Lyonnaise des Eaux...)
- * la photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- * le paiement de la carte grise par chèque NON DATE ou mandat cash (à faire à la Poste), à l'ordre du Trésor Public (à ce montant s'ajoute 4 € de frais de gestion et 2.50 € de frais de dossier)
- * l'original du contrôle technique datant de moins de 2 ans